



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services à la personne

Question écrite n° 52588

Texte de la question

Mme Valérie Rosso-Debord attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité sur les difficultés des associations en charge des services aux personnes âgées. En effet, le secteur des services à la personne est à la fois source d'emplois dans cette période économique mouvementée et vecteur de cohésion sociale par l'aide apportée aux plus fragiles de nos concitoyens. Pourtant, nombre d'associations oeuvrant dans ce domaine sont confrontés à une dichotomie dangereuse pour leur équilibre, et donc leur survie, économique. D'un côté, ces associations n'ont pas la maîtrise de leur tarification. Le coût horaire de prise en charge est fixé par chaque département en lien la caisse nationale d'assurance vieillesse. De l'autre côté, les associations doivent respecter leurs obligations juridiques : conventions collectives, mesures réglementaires... Les budgets de ces associations ne sont pas souvent pas équilibrés et ces dernières travaillent « à perte », ce qui n'est pas tenable sur le long terme mais ces situations sont encore peu connues et mal définies. Aussi, elle souhaiterait savoir quelle serait sa position concernant la mise en place d'une étude exhaustive sur les conditions d'équilibre financier des associations qui pourrait par exemple être pris en charge par l'Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles.

Texte de la réponse

Le secteur de l'aide à domicile dans le domaine de la prise en charge des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et dans l'aide aux familles est un maillon essentiel des politiques sociales, médicosociales, voire sanitaires. S'agissant plus particulièrement des personnes âgées, c'est le voeu de la très grande majorité que de rester à domicile le plus longtemps possible et même lorsque la dépendance survient. Un certain nombre de services se trouvent en difficulté. Assurer la pérennité de ces services pour permettre le libre choix de leur prise en charge aux personnes fragiles se trouvant encore à leur domicile est une priorité du Gouvernement. Cela passe à la fois par une réforme structurelle des modalités d'allocation des financements publics aux structure d'aide à domicile, mais également par une aide plus ponctuelle permettant d'aider les services en difficulté. Concernant la réforme structurelle du secteur, la ministre des solidarités et de la cohésion sociale a confié à Mme Bérengère Poletti, députée des Ardennes, une mission dont les conclusions seront rendues en décembre 2011. Cette mission doit permettre de fixer le cadre et les principes d'une réforme de l'allocation des moyens aux services en partant des propositions déjà connues (celle menée par l'Association des départements de France et celle proposée, dans leur rapport d'octobre 2010, par l'inspection générale des affaires sociales et l'inspection générale des finances), mais également de propositions alternatives. L'ensemble de ces réflexions doit conduire à une amélioration de la prise en charge des publics vulnérables se trouvant à domicile et une meilleure utilisation des financements publics. Elles permettront en outre de réaliser une étude de coût complet et d'objectiver les prestations délivrées par les services au regard des contraintes et du contenu des plans d'aide afin de réaliser un référentiel de coût de revient. S'agissant du soutien aux services en difficulté, un fonds exceptionnel de restructuration, doté de 50 Meuros, va être proposé en loi de finances dès l'automne. Hébergé par la CNSA, ce fonds a pour ambition de permettre le retour à l'équilibre des services en difficulté, grâce à un travail coordonné, dans le cadre de la signature d'une convention de financement, entre l'agence régionale de

santé, les financeurs (conseils généraux et caisses de retraite) et des gestionnaires de ces services. L'effort auquel souhaite consentir le Gouvernement, parce qu'il est nécessaire, est important. Il doit être compris comme la reconnaissance du rôle joué par le secteur de l'aide à domicile auprès de nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Rosso-Debord](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52588

Rubrique : Services

Ministère interrogé : Solidarité

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2009, page 5790

Réponse publiée le : 8 novembre 2011, page 11853